

Secrétaire général

18 novembre 2022.

Mémorandum

Démarche concertée de prévention sur les aéroports d'île de France.

Préambule.

La DRIETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) d'Île-de-France a entrepris une démarche d'étude et de concertation pour traiter et réduire les « sinistres » subis par les bagagistes (et les agents de sûreté) dans l'exercice de leurs fonctions sur les aéroports de CDG et ORY.

Plusieurs réunions ont déjà été tenues et un séminaire a eu lieu le 17 octobre dernier pour définir les problèmes posés et envisager des solutions.

Les participants à la démarche sont : la DGAC, l'inspection du travail, la Cramif (Caisse Régionale Assurance Maladie **Ile de France**), les syndicats du personnel, ADP, Air France, les compagnies de sous-traitance et de sûreté, la FNAM.

Le BAR France et IATA France ont été conviés à rejoindre ce groupe pour représenter les compagnies aériennes européennes et internationales.

Une réunion de concertation avec IATA France (Robert Chad et Carole Gaudry) s'est tenue le 7 novembre pour élaborer une position commune.

La DRIETS nous a demandé une télé-réunion ce jour 18 novembre avec (Yannick Biyong et Thérèse Rossi) pour recueillir le point de vue de BAR France.

Le problème posé par la DRIETS est le suivant :

- On constate statistiquement une sinistralité anormalement élevée chez les bagagistes de CDG et ORY en raison du poids des bagages et de la difficulté de manipulation de certains bagages (bagages « boules »).
- Cette situation entraîne des conséquences sur la santé des personnels, sur le traitement des bagages en général et donc sur la qualité de service.
- Sur le plan économique, cette sinistralité anormale entraîne une augmentation importante des cotisations sociales pour les entreprises.
- La responsabilité première de la situation est évidemment celle des sociétés employeurs, soit les sociétés d'assistance, mais les compagnies aériennes, en tant que donneurs d'ordre sont également concernées.

Les AOC de CDG et ORY ont été les premières à contribuer aux premières réflexions mais ont indiqué à l'Administration que l'instance compétente pour traiter l'ensemble de la problématique était le BAR France.

A la suite de notre concertation avec IATA notre position commune est la suivante :

- Les compagnies aériennes connaissent le problème et y sont sensibilisées.
- Elles sont prêtes à contribuer à la mise au point de solutions pratiques.
- Le moment venu, elles sensibiliseront les intermédiaires du transport aérien que sont les agences de voyages, les tours opérateurs, les « rabatteurs ».

[Il est à noter qu'elles pourront difficilement intervenir pour les voyageurs achetant « en ligne ».]

- Les compagnies aériennes agiront localement pour mettre en œuvre les dispositions pratiques.
- **Mais elles n'agiront que dans un cadre réglementaire international indispensable pour assurer l'efficacité de toute mesure nouvelle.**

Poursuite de la démarche.

1. La DRIETS diffusera une synthèse des observations des différentes parties prenantes.
2. La télé-réunion plénière du 22 novembre sera construite sur la base de cette synthèse.
3. **Sont invités à participer à cette télé-réunion des Représentants de compagnies membres de BAR France particulièrement intéressées par le sujet. Les membres de BAR France intéressés feront part de leur intention de participer au Secrétaire Général.**
4. Les conclusions de cette réunion seront communiquées par IATA France au « Working Group Baggage » d'IATA GVA.
5. BAR France appuiera la démarche auprès d'IATA et présentera cette problématique au Forum des BARs européens.

Yves Ezanno.

Secretary General

18 November 2022.

Memorandum

Concerted prevention approach at Ile de France airports.

Preamble.

The DRIETS (Regional Directorate for the Economy, Employment, Labor and Solidarity) of Île-de-France has undertaken a study and consultation process to deal with and reduce the "claims" suffered by baggage handlers (and security officers) in the performance of their duties at CDG and ORY airports.

Several meetings have already been held and a seminar was held on October 17 to define the problems posed and consider solutions.

The participants in the process are: the DGAC, the labor inspectorate, the Cramif (Caisse Régionale Assurance Maladie Ile de France), the staff unions, ADP, Air France, the subcontracting and security companies, the FNAM.

BAR France and IATA France have been invited to join this group to represent European and international airlines.

A consultation meeting with IATA France (Robert Chad and Carole Gaudry) was held on November 7 to develop a common position.

The DRIETS asked us for a tele meeting today November 18 with (Yannick Biyong and Thérèse Rossi) to gather BAR France's point of view.

The problem posed by the DRIETS is the following:

- Statistically, there is an abnormally high accident among baggage handlers at CDG and ORY due to the weight of the baggage and the difficulty of handling certain pieces of baggage (“bulk” or “ball” baggage).
- This situation has consequences on the health of personnel, on the handling of baggage in general and therefore on the quality of service.
- From an economic point of view, this abnormal loss experience leads to a significant increase in social security contributions for companies.
- The primary responsibility for the situation is obviously that of the employing companies, i.e. the handling companies, but the airlines, as principals, are also concerned.

The AOCs of CDG and ORY were the first to contribute to the initial reflections but indicated to the Administration that the body competent to deal with the whole of the problem was BAR France.

Following our consultation with IATA, our common position is as follows:

- Airlines know the problem and are aware of it.
- They are ready to contribute to the development of practical solutions.
- When the time comes, they will raise the awareness of air transport intermediaries such as travel agencies, tour operators and “consolidators”. It should be noted that they will hardly be able to intervene for travelers buying "online".]
- Airlines will act locally to implement practical arrangements.
- **But they will only act within an international regulatory framework that is essential to ensure the effectiveness of any new measure.**

Continuation of the process.

1. DRIETS will broadcast a summary of the observations of the various stakeholders.
2. The plenary tele meeting on November 22 will be built on the basis of this summary.
3. Representatives of member companies of BAR France particularly interested in the subject are invited to participate in this tele meeting. Interested members of BAR France will inform the Secretary General of their intention to participate.
4. The conclusions of this meeting will be communicated by IATA France to the “Working Group Baggage” of IATA GVA.
5. BAR France will support the approach with IATA and will present this issue to the Forum of European BARs.

Yves Ezanno.